



Rapport d'activités 2010

CENTRE
NATIONAL de la
PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1 - ORGANISATION ET MISSIONS.....	2
2 – RÉALISATIONS.....	5
3 - OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE.....	6
4 - OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LA SURFACE DES FORÊTS PRIVÉES GERÉES DURABLEMENT	9
5 - OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET FORMER LES SYLVICULTEURS.....	13
6 - OBJECTIF 4 : PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS	16
7 – GOUVERNANCE – MOYENS – FINANCEMENTS	20
ANNEXES	25
- Actions de recherche et développement et valorisation des résultats	26
- Services d'intérêt commun	32
- Formation FOGEFOR	34
- Statistiques PSG par département : plus de 25 ha d'un seul tenant et volontaires	37
- Informations sur les RTG	42
- Statistiques sur les CBPS	43
- Actions de regroupement en 2010	44
- Actions de développement forestier en 2010.....	45

INTRODUCTION

L'année 2010 a été celle de la création du Centre National de la Propriété Forestière, par regroupement des 18 Centres régionaux et du Centre national professionnel, à la date du 1er avril 2010.

Cette profonde réorganisation s'est faite sans conséquence notable sur les activités du groupe, unifié en cours d'année. Les pouvoirs publics ont en effet souhaité que le Contrat d'Objectifs signé en fin d'année 2006, pour la période 2007–2011, avec l'ensemble des 19 centres, perdure.

Le présent rapport correspond donc à la quatrième année de mise en œuvre de ce contrat. Bâti comme ses prédécesseurs, il permet une comparaison de séries.

Il est complété par une présentation générale du CNPF, ses moyens et ses finances et, de ses différents services, sous forme de fiches annexes. Les rapports individuels des délégations régionales sont consultables par ailleurs.

Deux types d'indicateurs sont présentés dans ce rapport :

- les indicateurs de temps selon les activités,
- les indicateurs de résultats, selon les quinze indicateurs prévus :
 - 4 décrits dans le Contrat d'Objectifs (n° A à D),
 - 11 validés à la demande de la DGPAAT par décision du conseil d'administration du 14 juin 2007.

De plus, l'ensemble des statistiques détaillées concernant les documents de gestion durable est présenté en annexe à ce rapport :

- plans simples de gestion obligatoires,
- plans simples de gestion volontaires,
- règlements types de gestion,
- codes des bonnes pratiques sylvicoles,

ainsi que des informations précises concernant le regroupement foncier et les actions de développement forestier.

1 - ORGANISATION ET MISSIONS

Le conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 a décidé de regrouper en un établissement public national unique le Centre national professionnel de la propriété forestière et les Centres régionaux de la propriété forestière.

L'ordonnance 2009-1369 du 6 novembre 2009 a défini les missions et les conditions générales d'organisation et de fonctionnement du nouvel établissement.

L'article 1^{er} de l'ordonnance détermine les missions du nouvel établissement en matière de développement, orientation et amélioration de la gestion forestière des bois, forêts et terrains privés.

Ce même article met en place dans chaque région ou groupe de régions une délégation régionale dénommée "Centre Régional de la Propriété Forestière" et dotée d'un organe délibérant.

Il prévoit, par ailleurs, la composition du conseil d'administration du Centre National de la Propriété Forestière ainsi que celle des conseils des centres régionaux dont les conseillers sont élus au sein de deux collèges.

L'article 2 prévoit le transfert à titre gratuit des biens, droits et obligations des Centres Régionaux de la Propriété Forestière au Centre National de la Propriété Forestière. Il précise que les personnels des centres régionaux sont transférés au centre national, sans modification de leur situation statutaire et placés sous l'autorité de son directeur général.

Enfin, il procède au sein de différents codes à une substitution par l'appellation "Centre National de la Propriété Forestière".

Un décret en Conseil d'Etat, 2010-326 du 22 mars 2010 précise les détails de fonctionnement de l'établissement.

La loi 2010-874 du 27 juillet 2010, enfin, ratifie l'ordonnance et lui donne force de loi.

L'ensemble de ces éléments est intégré dans les articles L. et R. 221-1 et suivants du code forestier.

De ces différents textes découlent l'organisation et les missions de l'établissement.

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle de l'État.

Ses caractéristiques sont les suivantes : établissement public unique, très décentralisé, à deux niveaux.

- Un niveau national nécessaire pour une meilleure mutualisation des moyens et de la gestion des personnels dans la conjoncture financière prévisible,
- Un niveau régional ou interrégional, les centres régionaux de la propriété forestière, pour orienter la gestion au plus près du terrain. Les conseils des centres régionaux sont directement chargés par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondants. La représentation professionnelle se fait à ce niveau régional, le niveau national (conseil d'administration de l'établissement) étant composé de représentants des régions.

En outre, l'établissement dispose d'un service spécialisé de recherche et développement et de valorisation des résultats, l' « Institut pour le Développement Forestier ».

Le CNPF a une mission générale de développement et d'orientation de la gestion et de la production des forêts privées, s'adressant aux quelques 3 millions de propriétaires forestiers français. Dans ce cadre, le code forestier lui a confié trois missions particulières :

- Orienter la gestion** en élaborant les schémas régionaux de gestion sylvicole, ainsi que les guides des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion, obligatoires ou volontaires, établis par les propriétaires pour leurs forêts, à partir de 10 ha, ainsi que les règlements types de gestion, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.
- Conseiller et former** en vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers.
- Regrouper** en développant généralement toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières.

Ces trois tâches principales s'effectuent dans le cadre plus général de la surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire ou encore de la prévention des risques, par exemple dans les régions sensibles aux incendies.

L'ampleur du champ d'activité est immense : plus d'un million de sylviculteurs sur dix millions et demi d'hectares de forêts privées, soit 20 % du territoire métropolitain.

L'établissement est structuré en vingt "services gestionnaires" :

- **Services généraux** : direction, comptabilité, documentation, projets internationaux, service informatique, services d'intérêt commun.
- 18 délégations régionales **CRPF** (Centres régionaux de la propriété forestière) :

Aquitaine	Franche-Comté	Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Bordeaux	Besançon	Amiens
Auvergne	Ile-de-France - Centre	Normandie
Clermont Ferrand	Orléans	Rouen
Bourgogne	Languedoc-Roussillon	Pays de la Loire
Dijon	Montpellier	Nantes
Bretagne	Limousin	Poitou-Charentes
Rennes	Limoges	Poitiers
Champagne - Ardenne	Lorraine-Alsace	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Châlons-en-Champagne	Metz	Marseille
Corse	Midi-Pyrénées	Rhône-Alpes
Ajaccio	Toulouse	Lyon

- Service d'utilité forestière **IDF** (Institut pour le Développement Forestier) :

Recherche et développement

Paris
Lyon
Toulouse
Orléans
Nancy

Expérimentation

Bordeaux

Édition - Diffusion

Paris

Formation

Orléans

2 - RÉALISATIONS

Le Contrat d'objectifs 2007–2011, signé entre le Ministère de l'Agriculture, les 18 CRPF et le CNPPF n'a pas été dénoncé. Il sera remplacé en 2012 par un nouveau contrat bâti dans le cadre de l'établissement unique. Les indicateurs d'activité définis par le contrat en cours et les valeurs cibles annuelles à atteindre restent donc d'actualité.

Quatre grands objectifs prioritaires figurent au contrat, en relation avec les enjeux auxquels est confrontée la Forêt privée française :

- 1. Améliorer la compétitivité de la gestion forestière.**
- 2. Accroître la surface des forêts privées gérées durablement.**
- 3. Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs.**
- 4. Préserver les écosystèmes forestiers.**

Ces 4 objectifs prioritaires sont déclinés en 13 cibles. Chacune des cibles fait l'objet d'une présentation des actions correspondantes, à mener tout au long de la période du contrat d'objectifs. Les responsabilités sont identifiées pour chacune des cibles.

Enfin, dans le but d'évaluer l'état d'avancement des actions mises en œuvre, quatre indicateurs généraux de résultats, numérotés de A à D, ont été définis et renseignés. Ils ont été complétés par 11 autres indicateurs numérotés de 1 à 11.

Pour faciliter le suivi du contrat d'objectifs, un outil informatique commun de suivi des activités des différents organismes, dénommé Activ, a été mis au point. Les données nécessaires à l'établissement des indicateurs s'incrémentent automatiquement, à partir d'une classification des activités partagée par l'ensemble des organismes. Sur cette base, le CNPF réalise un rapport annuel synthétique d'activités qui rend compte du niveau de réalisation des actions et de l'avancement vers les objectifs du contrat.

3 - OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE

Les propriétaires forestiers sont confrontés aux nombreuses contraintes liées à l'exploitation sylvicole et, notamment aux contraintes économiques comme la diminution progressive des prix de vente des bois et l'augmentation des coûts de production. Ils sont donc amenés à améliorer la compétitivité de leur gestion en réduisant le coût à l'hectare des travaux d'aménagement, de desserte et d'exploitation, tant par l'adhésion à des organismes de gestion en commun, que par le regroupement des propriétés sur les plans du foncier et de la gestion sylvicole.

L'engagement dans des partenariats interprofessionnels visant à mieux mobiliser et utiliser la ressource, se révèle tout aussi indispensable dans un contexte où le développement de la filière bois énergie et la recherche de nouvelles utilisations du bois devraient contribuer davantage à améliorer la compétitivité de la gestion forestière.

Indicateur A	État de situation au :					
	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Pourcentage de bois récolté en forêt privée par rapport à l'accroissement biologique annuel de la forêt privée ¹	61,2 %	Indicateur ne pouvant être apprécié qu'en fin de contrat				63,3 %

Cible 1.1 : Développement des projets groupés de mobilisation (PDM, schémas de desserte ...).

- Mise en place de **Plans de développement de massifs (PDM)**².

Indicateur 1

Nombre et surfaces des forêts privées cumulés des Plans de développement de massifs pendant la durée du contrat.

Etat de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	59 PDM	113 PDM	140 PDM	161 PDM	235 PDM	100 PDM
Surfaces forêts privées :	333 000 ha	751 686 ha	1 013 623 ha	1 174 686 ha	1 535 154 ha	500 000 ha

Commentaire : l'analyse de cet indicateur confirme la forte dynamique développée par les CRPF pour augmenter les actions de développement forestier, la gestion durable et la récolte des bois dans le cadre des Plans de Développement de Massifs, en liaison avec les opérateurs chargés de la mobilisation des produits. À noter que les PDM ne concernent pas uniquement la mobilisation du bois mais également le

¹ Méthode dite "IFN" :

- 2005 : comparaison des deux derniers résultats complets de l'IFN (1982-1993), données anciennes, cohérentes, sans biais, hors tempête, autoconsommation sous-estimée, hors peupleraies cultivées. Prélèvement : 35 880 000 m³, production nette : 58 600 000 m³.
- 2011 : base bois d'œuvre stable, bois énergie et industrie en hausse, accroissement de la production nette de 0,1 % / an. Prélèvement : 37 350 000 m³, production nette : 58 950 000 m³

² Les plans de développement de massifs (PDM) constituent des opérations groupées et coordonnées de gestion et de mobilisation des bois dans un secteur géographique délimité.

regroupement foncier, la desserte et les autres fonctions de la forêt (biodiversité, accueil, eau potable...). Les 3/4 des CRPF ont mis en œuvre au moins un PDM, principalement dans les régions du sud et/ou de montagne et moyenne montagne, dans des contextes de forêts très morcelées. Cette dynamique n'était pas certaine au début du contrat d'objectifs, d'où la prudence de la cible finale. Le bilan national confié par le ministère de l'agriculture au Cemagref devrait fournir des résultats plus précis d'ici fin 2011 ; d'ores et déjà, il a permis un recadrage des chiffres qui incluent tous les PDM actifs pendant la durée du contrat (donc ceux en cours au 31.12.10, mais également ceux terminés à cette date mais actifs entre le 01.01.07 et cette date). Ce bilan s'efforcera de mettre en évidence "l'effet propre" des PDM en matière d'augmentation de la récolte.

On constate également que le PDM est de plus en plus connu et apprécié des financeurs locaux qui n'hésitent pas à le soutenir en tant qu'outil concret d'animation locale.

Cible 1.2 : Incitation des propriétaires à se regrouper, pour mieux gérer et améliorer la structure foncière.

Indicateur 2

Nombre annuel de structures créées, étendues ou suivies (GF de regroupement, ASA, ASL, ASGF) et d'opérations de regroupement foncier de propriétaires forestiers pendant la durée du Contrat. Nombre de propriétaires forestiers et d'hectares correspondants.

Etat de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre de structures	400	904	966	1 039	800	600
Nombre de sylviculteurs	18 000	46 605	51 049	53 102	41 901	25 000
Surfaces :	80 000 ha	163 210 ha	163 485 ha	171 370 ha	116 419 ha	160 000 ha

Commentaire : le chiffre global 2010 est en baisse traduisant un ralentissement dans le rythme des lancements de nouvelles structures et opérations, sauf en ce qui concerne les schémas de desserte, qui eux, voient leur nombre augmenter par rapport à 2009 (cf. annexe A.7), principalement en régions Nord-Pas de Calais-Picardie, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne. De même, plusieurs bourses d'échanges foncières ont pu être initiées dans le cadre de PDM, notamment en Bourgogne et Languedoc-Roussillon. Le suivi des ASA, ASL, ASGF s'est poursuivi dans les régions en pointe pour ce type d'action (Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes), avec une augmentation sensible des kilomètres de routes créées (annexe A. 7), ce qui corrobore l'effort déjà mentionné pour les schémas de desserte. A noter la baisse sensible des reboisements réalisés dans les AS, en droite ligne de la diminution déjà constatée par les statistiques nationales.

Cible 1.3 : Développement des partenariats interprofessionnels et participation aux projets d'aménagement du territoire (chartes forestières et autres...).

Indicateur 3

*Nombre et surfaces (enveloppes globales) **annuels** des Chartes forestières de territoire auxquelles les CRPF ont participé.*

État de situation au	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	10	82 (cumulé)	76 (annuel)	63 (annuel)	65 (annuel)	100
Surfaces :	200 000 ha	4 545 220 ha	3 453 687 ha	2 880 485 ha	3 949 467 ha	2 000 000 ha

Commentaire : l'implication des CRPF dans les Chartes forestières de territoires (CFT) est restée importante, en très légère hausse par rapport à 2009. Il existe au moins une charte forestière dans quasiment toutes les régions, mais Auvergne, Rhône-Alpes et Aquitaine en concentrent à elles seules près de la moitié. A noter l'implication déterminante du CNPF pour le lancement d'une charte en Corse, une région où il n'y en avait pas encore. D'une manière générale, les CFT constituent pour les CRPF une caisse de résonance privilégiée pour faire valoir la place et le rôle de la forêt privée dans l'économie, les territoires et la société. La forêt privée représente environ 35 % de la surface globale couverte par les CFT.

4 - OBJECTIF 2 :

ACCROÎTRE LA SURFACE DES FORÊTS PRIVÉES GÉRÉES DURABLEMENT

Cet objectif vise principalement à orienter les actions des CRPF en matière de promotion et d'agrément des documents de gestion durable, afin d'accroître la surface des forêts privées gérées durablement.

→ **Indicateur B**

	État de situation au :					
	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Surface de forêts privées relevant d'un document de gestion durable rapportée à la surface théorique pouvant relever d'un tel document, soit la surface totale de la forêt privée, 10,5 Mha (indicateur annuel).	25,4 %	26,95 %	27,65 %	28,14 %	28,91 %	27,96 %

***Note initiale :** Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des documents de gestion durable : les PSG pour lesquels le taux d'agrément était de 75,8 % au 31/12/2005 et tous les autres documents de gestion durable récents (PSG volontaires, CBPS et RTG). Pour ces derniers, le recueil et l'agrément sont en phase de démarrage, avec un taux d'agrément à peine supérieur à 0,5 % fin 2005 et un nombre de propriétaires forestiers important, supérieur au million. Le démarrage de cette action, face à ce nombre considérable d'intervenants, ne peut être que très progressif sur la période du contrat.*

Commentaire : le taux de couverture des documents de gestion forestière durable en forêt privée progresse régulièrement. En 5 années, la surface de forêts privées bénéficiant de ces documents a augmenté de 381 000 hectares, dont près de 84 000 ha pour la seule année 2010. Cette évolution 2010 s'explique, d'une part, par les gains de productivité effectués dans l'instruction des PSG (+ 416 PSG pour 43 345 ha, à comparer avec la réduction quasi équivalente du taux de PSG en instance et sous régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAAC), - 417 PSG pour 42 522 ha), d'autre part, par l'augmentation des engagements des propriétaires forestiers dans les CBPS (+ 2 378 signataires pour 26 164 ha) et RTG (+ 395 adhérents pour 6 276 ha). A noter que les PSG volontaires enregistrent également une progression non négligeable (+ 380 pour 8 093 ha). Le détail de tous ces chiffres est donné en annexes A.4, A. 5, A. 6.

Cible 2.1 : Augmentation du nombre et de la qualité des documents de gestion durable (PSG obligatoires et volontaires, CBPS, RTG).

→ **Actions :**

Le Plan simple de gestion constitue l'outil principal pour l'obtention d'une garantie de gestion durable. Actuellement, il est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant (sauf exemptions) et volontaire entre 10 et 25 hectares. Le maintien d'un **taux élevé de PSG obligatoires agréés** est l'objectif premier de l'action des CRPF.

Depuis la loi d'orientation forestière de juillet 2001, le Code de bonne pratique sylvicole (CBPS) et le Règlement type de gestion (RTG), valant respectivement présomption et garantie de gestion forestière durable, viennent compléter le dispositif des PSG pour les propriétés en dessous du seuil de 25 hectares.

Les CRPF mènent les actions destinées à assurer l'agrément et le suivi de ces différents documents d'aménagement :

PSG.

- Sensibilisation des propriétaires forestiers sylviculteurs à la rédaction et à la bonne application de leur PSG.
- Suivi des PSG et actions en faveur de leur réalisation.
- Déroulement de la procédure d'agrément des PSG : appel, visite de terrain à la demande, réception, instruction, passage en conseil d'administration, notification du suivi.
- Encouragement à la réalisation des bilans d'application des PSG, au moment de leur renouvellement (article L. 221-1 du code forestier).

CBPS et RTG.

- Suivi annuel du bilan des adhésions aux CBPS par région.
- Analyse et agrément, par le CRPF, des RTG proposés par les Organismes de gestion et d'exploitation en commun (Ogec) et les experts forestiers.
- Suivi annuel des listes des propriétaires adhérents.

Indicateur 4

Surfaces forestières relevant d'un PSG sur la surface théorique devant relever d'un PSG.

Etat de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/11
Surfaces forestières privées relevant d'un PSG	74,66 %	78,30 %	79,20 %	79,22 %	80,50 %	79,50 %
Surfaces théoriques pouvant relever d'un PSG						

Commentaire : la surface des plans simples de gestion agréés en vigueur a augmenté de 1,6 % en 1 an, ce qui correspond à 43 345 ha supplémentaires, à mettre à l'actif des gains de productivité indiqués indicateur B.

À noter, hors indicateur, que les PSG volontaires (propriétés de moins de 25 ha d'un seul tenant) couvrent 81 737 ha en 2010, 73 644 ha en 2009, contre 68 165 ha fin 2008, 61 375 ha fin 2007 et 55 098 ha fin 2006 (soit + 48 % en surface depuis 5 ans).

Indicateur 5

Nombre total d'adhérents à un CBPS et à un RTG (nombre cumulé et surfaces correspondantes).

État de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/11
Nombre :	90	7 471	10 767	14 690	17 463	15 000
Surfaces :	463 ha	76 492 ha	106 857 ha	149 805 ha	182 245 ha	146 000 ha

Commentaire : le chiffre de surface en fin d'année 2010 se ventile entre CBPS (163 344 ha) et RTG (18 901 ha). Les adhésions des propriétaires forestiers aux CBPS se sont concrétisées réellement en 2006, à la suite de l'agrément des documents types en 2005 par des arrêtés préfectoraux et se sont fortement accrues de 2007 à 2010, pour les propriétaires forestiers désirant avoir une garantie de gestion durable, tout en étant en dessous du seuil de présentation d'un PSG ; les statistiques nous montrent bien que la

superficie moyenne d'un CBPS avoisine les 10 ha (10,01 ha). Pour les RTG, nous en sommes encore au début de l'opération, les premiers agréments de RTG étant intervenus en 2006 (37 au total fin 2010, dont 32 par les Ogec et 5 par des experts), avec un démarrage significatif en 2010 ; la superficie moyenne des adhésions aux RTG est sensiblement plus élevée, puisqu'elle atteint 16,48 ha.

Indicateur 6

Nombre cumulé, au cours de la durée du contrat, de visites de suivi des PSG en cours de validité.

État de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	0	347	637	988	1 533	1 500

Commentaire : Les visites de suivi des PSG par les CRPF constituent un nouveau service, mis à disposition des propriétaires forestiers qui désirent faire le point sur l'application de leurs prévisions de coupes et travaux, après une période d'agrément de 5 à 10 ans de leur PSG. Ces visites sont proposées par courrier, principalement à ceux qui ne sont pas clients d'une coopérative ou d'un expert et sont réalisées à la demande ; il s'avère, à l'usage, que c'est l'occasion d'aborder avec un technicien spécialisé l'ensemble des problèmes techniques et administratifs qui peuvent se poser à un gestionnaire de forêts. L'expérience montre que ces visites sont très profitables. Elles ont un effet déclencheur et déculpabilisant chez les propriétaires en retard de gestion. Elles valorisent le conseil CRPF et recadrent efficacement la gestion. 545 visites ont été réalisées en 2010, soit plus qu'un doublement par rapport à 2009. Elles ont porté sur 49 740 ha contre 28 364 en 2009. Les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais-Picardie, et Pays de la Loire sont en pointe avec respectivement 116, 79 et 68 visites réalisées.

Cible 2.2 : Sensibilisation des propriétaires à la certification de la gestion forestière durable en forêt privée.

La certification répond à une logique de filière dont l'objectif est d'authentifier le caractère durable de la gestion forestière tout en facilitant l'accès des bois au marché.

Les CRPF sensibilisent les propriétaires à l'intérêt d'avoir une forêt certifiée.

Ils mettent en œuvre les actions suivantes :

- Poursuite de leur adhésion aux entités régionales, participation aux conseils d'administration, contribution à l'amélioration des référentiels nationaux et régionaux, ainsi qu'à la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable, établie régionalement, dans le cadre du schéma français PEFC.
- Incitation à l'adhésion des propriétaires à la certification.
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique régionale de qualité de la gestion forestière durable, via la certification ISO 14001 dans chaque Centre.

Indicateur 7

Nombre de CRPF certifiés ISO en fin de contrat (hexagone).

Etat de situation au :	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Nombre :	13	17	17	17	17 (prolongement des certificats régionaux dans le cadre de l'établissement unique)	

Commentaire : les CRPF continentaux ont tous obtenu leur certification ISO 14001 en tant qu'organismes juridiquement indépendants. De manière à pouvoir prolonger cette certification dans le cadre de l'établissement unique créé le 1^{er} avril 2010, le CNPF a mis en place un contrat de certification multisites avec l'organisme certificateur Ecopass. Ce contrat prévoit la réalisation d'un audit externe dans chacune des délégations régionales du CNPF, d'ici à mi-2011. Au 31 décembre 2010, treize délégations ont été auditées et ont obtenu le prolongement de leur certificat. Les quatre délégations restantes seront auditées début 2011, la sortie d'ISO étant prévue à l'installation du nouveau référentiel PEFC, en 2012.

5 - OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET FORMER LES SYLVICULTEURS

Le savoir-faire des CRPF en matière d'information et de formation s'appuie en grande partie sur les réseaux de placettes servant de supports aux réunions et aux publications techniques, ainsi que sur la démultiplication des messages via les réseaux de groupes de progrès, comme ceux des Fogefor et Cetef. L'enjeu est maintenant de consolider ces réseaux sur le plan national. De plus, les programmes de formation devront progressivement intégrer les nouvelles données susceptibles d'influencer la gestion forestière, tel que l'impact du changement climatique sur la forêt ou la meilleure connaissance de l'influence des sylvicultures sur la fixation du carbone.

→ Indicateur C

	État de situation au :					
	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	<i>Prévision au 31/12/2011</i>
Nombre de sylviculteurs et gestionnaires formés ou informés (indicateur annuel) ¹	314 000	400 491	429 000	442 000	648 378	353 000

Commentaire : cet indicateur reflète le cœur de l'activité des CRPF, à savoir la transmission des connaissances vers les producteurs forestiers privés. Le nombre de sylviculteurs qui rentre dans les circuits de l'information et de la formation augmente régulièrement.

La forte hausse 2010 s'explique par l'explosion des connexions aux sites internet des CRPF et de la forêt privée française (+ 71 %, cf. annexe A. 8). La couverture des campagnes par les réseaux haut débit s'est développée et les sylviculteurs acquièrent de plus en plus le réflexe internet. Les revues régionales constituent l'autre grand support d'information des CRPF. En 2010, il a permis de toucher 8 300 sylviculteurs de plus qu'en 2009 (191 122 destinataires en 2010 contre 182 828 en 2009, cf. annexe A. 8). L'évolution de la formation, deuxième volet de l'indicateur, est, quant à elle, plus contrastée. La participation des sylviculteurs aux stages Fogefor est en baisse (1 066 en 2010 contre 1 540 en 2009). Les cycles destinés aux sylviculteurs "avancés" (cycles de perfectionnement, cycles de professionnalisation, groupes de référence) prennent le pas sur les cycles de base destinés aux débutants, ces derniers peinant à faire le plein de nouveaux participants. La participation des sylviculteurs aux réunions de vulgarisation subit également un tassement (15 558 en 2010 contre 22 395 en 2009). Dans plusieurs régions, faute de temps et de moyens, le nombre de réunions proposées aux sylviculteurs a diminué.

Cible 3.1 : Valorisation et enrichissement des réseaux des placettes expérimentales et consolidation du réseau national des expérimentations.

Pour asseoir les réunions d'information destinées aux sylviculteurs et améliorer leurs propres connaissances des écosystèmes, les CRPF et le Suf IDF ont constitué un **capital important de placettes de références en forêt**, qu'il convient de valoriser au mieux et d'enrichir de manière raisonnée et concertée.

¹ Entrent dans le calcul de l'indicateur, les données annuelles suivantes : abonnés Forêt entreprise, destinataires des bulletins CRPF, ventes d'ouvrages IDF, connexions sites internet, visites diagnostic individuelles, participants aux réunions de vulgarisation, stagiaires IDF sylviculteurs, stagiaires Fogefor, avec un dédoublement de 20 %.

Le Pôle expérimentation forêt privée française (PEFPF), créé en 2000 sous l'impulsion de l'IDF, est composé pour l'essentiel des responsables « Expérimentation » des CRPF. Ses travaux, sur quatre thèmes différents, ont déjà permis de recenser les placettes, d'en faire le tri qualitatif et de préparer leur regroupement au sein d'une base de données nationale. L'engagement actuel porte principalement sur la **mise en œuvre effective de cette base** et sur la **publication d'une première série de résultats** au niveau national.

Indicateur 8

Nombre annuel de dispositifs d'expérimentation contenus dans la base de données Ilex (et ventilation à la demande).

Etat de situation au	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre	923	3 240	3 600	3 767	3 930	3 000

Commentaire : La base de données Ilex a pour objectif de regrouper l'ensemble des expérimentations mises en place en forêt privée, tant par les CRPF, que le Suf IDF, les Cetef, GDF et GVF. Cette base permet ensuite, en effectuant des requêtes spécifiques, de réaliser des synthèses thématiques dans tous les domaines de la sylviculture. Elle revêt une importance toute particulière dans le cadre de la recherche-développement sur le changement climatique, pour lequel un retour sur les expérimentations passées peut s'avérer précieux pour comprendre le comportement des essences sur la durée. Le transfert vers Ilex des données préexistantes stockées sur d'autres supports (fichiers Excel par exemple) est amorcé, mais représente un travail de longue haleine qui nécessite un étalement sur plusieurs années.

Cible 3.2 Formation et information des sylviculteurs et des agents de développement ; appui aux Fogefor et groupes de développement.

Le principe de multifonctionnalité forestière et les conséquences prévisibles du changement climatique nécessitent de **sensibiliser et de former plus avant les sylviculteurs** sur les dimensions environnementales et sociétales de la gestion et sur la prise en compte des risques. La définition et la mise en œuvre de programmes de réunions concertés régionalement et couvrant davantage les multiples aspects de la gestion forestière durable vont dans ce sens. Ces programmes associent largement les Fogefor et les groupes de développement type Cetef, GDF..., qui constituent des relais importants pour la diffusion des méthodes et des techniques.

L'intensification des échanges entre les différents organismes de développement : CRPF, IDF, FOGEFOR, groupes de développement... s'avère indispensable pour améliorer l'efficacité de la vulgarisation forestière. Elle est encouragée au sein du réseau national du développement forestier animé par l'IDF.

En matière de **formation continue des agents de développement**, une coordination des catalogues inter-organismes est mise en place afin de mutualiser les compétences et l'organisation des stages.

Les actions suivantes ont été conduites :

- Définition et mise en œuvre des programmes annuels de réunions de développement forestier des CRPF, couvrant les aspects multifonctionnels de la gestion forestière.
- Appui technique aux sylviculteurs : comptes-rendus de visites et conseils de gestion.
- Organisation et animation des stages inscrits au catalogue IDF.

- Animation du réseau des formateurs.
- Développement de nouveaux outils de formation.
- Support de la Cellule Nationale Fogefor par le CNPF.
- Soutien aux Fogefor et organismes de développement, et appui à l'animation et/ou à la mise en œuvre directe de leurs programmes d'actions.
- Animation et coordination du réseau des Cetef et des groupements de développement.

Indicateur.

L'ensemble des résultats obtenus par ces actions figure dans l'indicateur C, avec certains détails dans l'annexe A. 8.

Cible 3.3 : Communication sur la gestion forestière durable : édition, documentation et iconographie, actions de communication.

Tous les CRPF éditent, sous différentes formes, des **journaux d'information et des brochures techniques**, diffusés régulièrement à un grand nombre de sylviculteurs sur support papier ou numérique. Pour quantité d'entre eux, ces publications constituent la seule source d'information forestière dont ils disposent. Le recensement et le tri des publications existantes, leur mise à jour, et l'édition de nouveaux documents, contribuent à l'actualisation de leurs connaissances sur la gestion forestière durable.

Afin d'aider à la **mutualisation et au partage** des documents, les bases de données documentaires et iconographiques du CNPF sont progressivement améliorées et étendues à l'ensemble des CRPF, avec possibilité de consultation et de chargement interactifs sur le réseau intranet.

Par ailleurs, il est important d'offrir aux sylviculteurs la possibilité **d'acquérir ou de s'abonner à des ouvrages ou revues techniques d'envergure nationale**, notamment ceux synthétisant les travaux de recherche-développement de l'IDF. C'est pourquoi, l'activité d'édition et de librairie de l'IDF est maintenue et développée, y compris par des achats sur internet avec paiement sécurisé.

Les actions suivantes ont été poursuivies ou engagées :

- Édition, sous différentes formes, des journaux d'information et des brochures techniques, propres aux organismes.
- Maintien du service d'acquisition ou d'abonnement aux ouvrages et revues techniques nationaux (activité d'édition et de librairie de l'IDF).
- Mise en commun de la documentation technique des CRPF : collecte et organisation des données documentaires et iconographiques, renforcement des échanges et partenariats entre les producteurs et consommateurs de données.
- Participation à des actions de communication.
- Amélioration des circuits de remontée d'information et promotion des outils d'échanges d'information sur les sites des CRPF et de la Forêt privée française.

6 - OBJECTIF 4 : PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

La dimension environnementale est une composante importante de la gestion forestière durable. Sur un plan général, elle couvre de multiples aspects, tels que l'implication des CRPF dans le réseau d'observation du Département Santé des Forêts, leur participation à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ou encore leurs efforts pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion courante. À l'échelle régionale, elle implique certains CRPF dans la prévention contre les incendies de forêts.

L'obtention de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la mise au point de méthodes d'évaluation de l'impact de la gestion forestière sur l'écosystème figurent également parmi les actions prioritaires.

→ Indicateur D	État de situation en :					
	2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Surface de la forêt privée prenant en compte une gestion environnementale soumise à réglementation spécifique, dans le cadre d'un plan simple de gestion ¹	Nouvel indicateur, inexistant en 2005	9 015 ha	20 610 ha	38 567 ha	76 369 ha	240 000 ha

Commentaire : la surface indiquée est celle des PSG situés dans une zone à réglementation environnementale spécifique, agréés de 2006 à 2010 en tenant compte des obligations imposées par cette réglementation. Il faut noter en 2010 une très nette augmentation des propriétés concernées par une des réglementations du L. 11, essentiellement Natura 2000 (soit 18,5 % des surfaces de PSG agréés en 2010, contre 7,80 % en 2009 et 4,80 % en 2008).

Cible 4.1 : Contribution des CRPF à la prévention des risques : sanitaires, cynégétiques, incendies...

Du fait de leur implantation locale et de leur connaissance du terrain, les CRPF sont des acteurs majeurs des dispositifs de surveillance sanitaire français et européen. Dans chaque centre, des agents **ont été formés** au rôle de correspondant-observateur. Cette spécialisation est mise à profit pour former les sylviculteurs à se prémunir et à réagir face aux menaces biotiques et abiotiques. Les CRPF **maintiennent, voire renforcent, leur contribution** pour un meilleur suivi et une meilleure anticipation des risques sanitaires en forêt.

S'agissant plus particulièrement des populations de gibier et de leur impact sur la forêt, les grands herbivores, cervidés notamment, excèdent les capacités d'accueil du milieu, limitant fortement les possibilités de renouvellement des peuplements. Les CRPF, avec l'appui de l'IDF, prennent **une part plus active dans la recherche de réponses administratives et techniques** concertées avec les autres partenaires.

¹ Sont prises en compte les surfaces de forêt privée estimées, soumises à l'une des réglementations du L.11, relevant d'un PSG agréé.

Enfin, dans les régions sensibles aux incendies, les CRPF concernés participent aux différents plans de protection orchestrés par les pouvoirs publics : plans départementaux de protection des forêts contre les incendies, plans de massifs pour la défense contre les incendies de forêts (DFCI)...

Chaque CRPF a défini ses modalités de participation à la surveillance sanitaire des forêts :

- Mise à disposition partielle du Département de la Santé des Forêts (DSF), d'agents des CRPF pour la surveillance locale, sur la base des conventions existantes. En 2010, 69 correspondants-observateurs ont suivi 698 placettes sanitaires, effectué 782 visites spécifiques et rédigé 1 234 fiches de surveillance pour le DSF ; à noter que 5 440 jours ont été affectés à la santé des forêts, prévention des risques et suivis cynégétiques, en hausse par rapport à 2009 du fait d'une plus grande implication dans les observatoires de suivi de l'impact du changement climatique sur la forêt.
- Participation aux stages de formation continue, aux actions collectives du réseau de surveillance national des forêts, aux enquêtes nationales ou interrégionales et prise en compte des demandes des sylviculteurs relatives aux dépérissements forestiers de toute nature.
- Participation aux commissions départementales d'établissement des plans de chasse, ainsi qu'aux réunions préparatoires de concertation locale et autres réunions de suivi cynégétique.
- Participation aux enquêtes locales, selon les besoins, pour recenser la nature, la fréquence et l'intensité des dégâts sur les peuplements forestiers, en liaison avec les organisations partenaires.
- Réalisation de documents et d'états de situation, notamment cartographiques, sur l'intensité des dégâts, à partir des observations et informations recueillies auprès des propriétaires forestiers.
- Participation aux commissions administratives chargées de la prévention des risques (Plans de massifs de DFCI, etc.) et information des sylviculteurs des zones sensibles.

Cible 4.2 : Amélioration de la prise en compte des enjeux de la gestion forestière privée dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et des diverses réglementations environnementales.

La mise en pratique des directives Natura 2000 (Directives « Habitats » et Directive « Oiseaux ») concerne de très nombreux sites comportant de la forêt privée. Les règles de gestion s'appliquant à ces sites doivent être compatibles avec celles retenues par le sylviculteur dans le cadre de sa gestion forestière. Les CRPF, garants de la mise en œuvre des documents de gestion forestière durable et qui, par ailleurs, ont acquis une capacité "d'expertise" dans l'identification et la gestion des habitats, essaient de veiller à cette cohérence d'ensemble.

La plupart des centres ont commencé à mettre en place des **Systèmes d'information géographique (SIG)** permettant de faciliter le suivi réglementaire des différents régimes, notamment de protection, s'appliquant à la propriété forestière privée.

Chaque CRPF s'implique dans les actions appropriées, pour aider les sylviculteurs à favoriser la préservation des habitats, espèces et oiseaux à protéger, tout en assurant une gestion forestière durable :

- **Participation à la rédaction des documents d'objectifs** et des **chartes Natura 2000**, pour les sites concernés par la forêt privée.
- Suivi en continu des nouveaux types de régimes de protection environnementaux, tant au niveau national que régional ou départemental et **information des propriétaires forestiers des zones réglementées et sensibles.**

Indicateur 9

Nombre cumulé au cours du contrat de documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 auxquels les CRPF ont participé (opérateur ou co-rédacteur ou participation aux comités de pilotage, à la rédaction des chartes Natura 2000 ou des contrats).

État de situation au	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	200	308	358	454	460	400

Commentaire : dans le cadre de l'accompagnement des politiques publiques, le CNPF met en œuvre la Directive Natura 2000 qui concerne de plus en plus de sites en forêt privée : plus du doublement des contributions des CRPF dans les outils Natura 2000 en 5 années.

Ainsi les CRPF participent aux comités de pilotage, qui définissent les grands objectifs, à la rédaction des Chartes Natura 2000 (implication directe ou indirecte dans 91 chartes), avec des répercussions très directes sur la gestion forestière des forêts privées incluses dans ces sites, ainsi qu'à la définition des contrats de gestion des sites auxquels peuvent souscrire les propriétaires (implication directe ou indirecte dans 38 contrats).

Indicateur 10

Nombre d'annexes aux SRGS rédigées au titre du L.11 pendant la durée du contrat.

État de situation au	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	0	En cours dans 5 régions pilotes	En cours dans 7 régions pilotes	13 en cours de rédaction + 6 terminées en cours d'approbation	16 rédigées, en attente d'approbation	12

Commentaire : la publication du décret L.11 et de la circulaire correspondante, au cours de l'année 2007, a permis le démarrage de la rédaction des annexes L.11 aux schémas régionaux de gestion sylvicole par les CRPF pilotes ; puis, les autres CRPF se sont lancés. En 4 ans, le CNPF a rédigé 16 annexes vertes, pour des réglementations concernant presque exclusivement Natura 2000. Aucune n'était encore approuvée au 31 décembre 2010, tant les analyses et discussions entre les différents partenaires s'avèrent longues et difficiles jusqu'à l'adoption du projet définitif, aussi bien au plan national que régional. Au moins trois approbations sont annoncées dans les premiers mois de l'année 2011 (Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et Bourgogne).

Indicateur 11

Nombre annuel de propriétaires ayant bénéficié d'une information environnementale incluant le positionnement géographique, selon la nomenclature L. 11, avec ou sans outil SIG.

État de situation au	01/01/2005	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Prévision au 31/12/2011
Nombre :	0	1 306	1 535	1 992	1 455	2 000

Commentaire : cette activité est nouvelle pour les CRPF ; elle répond à une forte demande des propriétaires forestiers qui veulent rédiger un plan simple de gestion et qui ne savent pas s'ils sont

concernés par une zone protégée à un titre ou à un autre. Les CRPF, qui s'équipent tous d'un Système d'information géographique (SIG), mettent à disposition des propriétaires forestiers, au moment de l'appel de leur PSG, un plan présentant les intersections entre le périmètre forestier du PSG et les périmètres des différentes réglementations relevant du L11. Les chiffres de 2007 et 2008 ont été corrigés (élimination des doubles comptes entre les diverses réglementations). Après une progression régulière jusqu'en 2009, les chiffres 2010 indiquent un tassement, imputable en partie aux à-coups de renouvellement et de maintenance des matériels et logiciels informatiques requis pour cette activité et aux limites de disponibilité des personnels spécialisés (informaticiens, spécialistes SIG...).

7 – GOUVERNANCE – MOYENS – FINANCEMENTS

1. Gouvernance professionnelle.

Le Conseil d'Administration de l'établissement comprend 30 membres titulaires (et autant de suppléants) dont 25 propriétaires forestiers issus des conseils de centres régionaux. Les autres administrateurs sont des personnalités qualifiées désignées par le Ministre de l'Agriculture, le représentant du président de l'APCA et les deux représentants du personnel.

Les conseils de centres comprennent jusqu'au prochain renouvellement, en 2011, 241 conseillers dont 198 propriétaires forestiers (et autant de suppléants). En 2011, après les élections de renouvellement des conseils, ce nombre sera porté à 199 conseillers dont 160 propriétaires forestiers. Les autres conseillers sont les présidents de Chambres Régionales d'Agriculture et les représentants du personnel.

Il convient d'ajouter 7 membres désignés du Comité de Direction du Suf IDF, représentants des organisations nationales de la Forêt privée, des groupements de développement et personnalités qualifiées.

Les administrateurs et conseillers ont consacré au CNPF plus de **1 647 jours** à des réunions, commissions ou journées techniques sur le terrain, auxquels il faudrait ajouter le temps passé à leur préparation et les nombreuses journées des commissions dont ils sont membres, ce qui doublerait probablement le nombre de journées consacrées bénévolement par les administrateurs et conseillers à leurs fonctions.

2. Personnels salariés.

Fin 2010, le CNPF emploie **325** salariés en équivalent temps plein (ETP), sur ressources de base.

En outre, pour palier la faiblesse des effectifs permanents, le groupe emploie 30 salariés en contrat à durée indéterminée et 109 salariés sur contrat à durée déterminée, rémunérés sur ressources externes. Ces chiffres varient en cours d'année, en fonction des financements obtenus.

Soit, au 31 décembre 2010, un total de **464** salariés en équivalent temps plein.

Ce chiffre est ventilé de la façon suivante sur les objectifs et cibles du contrat :

	Ventilation en jrs ETP travaillés
Cible n°1.1 : Développement des projets groupés de mobilisation (PDM, reconstitution après sinistre, etc.)	74,44
Cible n°1.2 : Incitation des propriétaires à se regrouper, pour mieux gérer et améliorer la structure foncière.	39,41
Cible n°1.3 : Développement des partenariats interprofessionnels et de la participation des CRPF dans les projets d'aménagement du territoire (chartes forestières et autres...).	35,72
Cible n°1.4 : Organisation de la collecte des données économiques de la forêt privée : produits bois et non bois, services. Mise au point de contrats de services forestiers.	3,59
Sous-total objectif 1 : améliorer la compétitivité de la gestion forestière	153,17
Cible n° 2.1 : Augmentation du nombre et de la qualité des documents de gestion durable (PSG obligatoires et volontaires, CBPS, RTG).	63,92
Cible n° 2.2 : Sensibilisation des propriétaires à la certification de la gestion forestière durable en forêt privée.	4,60
Cible n° 2.3 : Mise au point d'outils de diagnostic forestier, de sylvicultures rentables, diversifiées et respectueuses des écosystèmes.	30,60
Sous-total objectif 2 : accroître la surface des forêts privées gérées durablement	99,12
Cible n° 3.1 : Valorisation et enrichissement des réseaux régionaux des placettes expérimentales et consolidation du réseau national des expérimentations	23,88
Cible n° 3.2 : Formation et information des sylviculteurs et agents de développement ; appui aux Fogefor et groupes de développement.	98,99
Cible n° 3.3 : Communication sur la gestion forestière durable : édition, documentation et iconographie, actions de communication.	30,05
Sous-total objectif 3 : améliorer les connaissances et former les sylviculteurs	152,92
Cible n° 4.1 : Contribution des CRPF à la prévention des risques, sanitaires, cynégétiques et incendie...	20,85
Cible n° 4.2 : Amélioration de la prise en compte des enjeux de la gestion forestière privée dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et des diverses réglementations environnementales.	21,14
Cible n° 4.3 : Mise au point de méthodes d'évaluation de l'impact de la gestion forestière sur l'écosystème (dont la production d'eau potable, la valeur de la biodiversité et la qualité des sols).	12,13
Sous-total objectif 4 : préserver les écosystèmes forestiers	54,12
Création et mise en œuvre de services d'intérêt commun (non ventilés dans les objectifs précédents).	4,58
Effectif constaté 2010	463,92

Emplois budgétaires.	Réalisation 2009 (Rapport annuel de performances)	Prévision 2010 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2010 (Rapport annuel de performances)
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	474	476	464
- sous plafond opérateurs	368,6	384	355
- hors plafond opérateurs	105,8	92	109

Formation des personnels.

Le CNPF réalise un effort important dans ce domaine essentiel. **351 sessions de formation** ont été suivies en 2010, chiffre incluant les journées de formation interne organisées par les CRPF ou entre les CRPF. Les thèmes abordés sont de plus en plus variés et souvent orientés en 2010 sur l'environnement au sens large et aux perspectives de changement climatique.

3. Financements.

Le « rapport annuel de performances » établi par le CNPF pour le Ministère de l'Agriculture donne les chiffres suivants, en précisant qu'il s'agit de la consolidation des deux exercices budgétaires : l'un de trois mois avec 20 comptes financiers indépendants, l'autre de 9 mois, unique :

Financement du Ministère de l'Agriculture (en milliers d'euros).					<i>(en milliers d'euros)</i>	
Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Amélioration de la gestion des forêts Subventions pour charges de service public	17 810	17 810	17 549	17 549	17 549	17 549
TOTAL	17 810	17 810	17 549	17 549	17 549	17 549

Commentaires : le montant de la subvention inscrit en loi de finances 2010 était en réduction par rapport à 2009, conformément aux dispositions de la loi de finances triennale 2009–2011 qui prévoit une baisse bien plus conséquente en 2011.

Compte financier 2010.

Compte de résultat

				<i>(en milliers d'euros)</i>	
Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	28 949	27 324	Ressources de l'État	26 835	
Fonctionnement	10 379	11 680	- subventions de base de l'État	17 549	17 055
Intervention			- ressources fiscales	9 286	9 286
			Autres subventions	10 458	8 934
			Ressources propres et autres	1 795	3 634
Total des dépenses	39 328	39 004	Total des recettes	39 088	38 909
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	240	95
Total : équilibre du CR	39 328	39 004	Total : équilibre du CR	39 328	39 004

Tableau de financement abrégé

				<i>(en milliers d'euros)</i>	
Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	798	1 503
Investissements	1 150	965	Ressources de l'État		494
Autres immobilisations			Autres subventions d'investissement et dotations		12
			Autres ressources	56	182
Total des emplois	1 150	965	Total des ressources	854	2 191
Apport au fonds de roulement		1 226	Prélèvement sur le fonds de roulement	296	

Trésorerie.

La contribution 2010 des chambres d'agriculture a été versée en quatre parties, les 26 mai, 19 juillet, 18 octobre 2010 et 28 janvier 2011. Le calendrier établi en 2007 avec l'APCA qui prévoit 4 versements, échelonnés entre le 1^{er} juin et le 31 janvier de l'année suivante, a presque été respecté.

En revanche, les versements du Ministère de l'Agriculture sont intervenus les 27 janvier, 20 avril, 24 juin et 15 octobre, par quarts, aux dates prévues, permettant ainsi d'éviter des problèmes de trésorerie.

ANNEXES

Actions de recherche-développement et valorisation des résultats

Dans le cadre de la création du CNPF, le service de recherche et développement « Institut pour le Développement Forestier » (IDF) a mené une réflexion sur son intégration dans le nouvel établissement et proposé des nouveaux modes de fonctionnement avec les CRPF dans le but d'harmoniser les procédures, les modes de calculs, le conventionnement interne et l'organisation de la recherche-développement à l'échelle de l'établissement.

Le développement des relations avec les partenaires scientifiques du CNPF constitue, par ailleurs, une priorité, de manière à faire connaître et reconnaître l'IDF comme le partenaire du développement forestier de la forêt privée. Pour cela, l'IDF est présent dans différentes organisations de pilotage de la politique forestière :

- participation au conseil scientifique du département Forêt (EFPA) de l'Inra, au conseil stratégique du FCBA, au conseil scientifique de l'IDF et de différents programmes de recherche, au CTPS, à la CRGF, expert associé ou membre de jury d'évaluation des laboratoires de recherche...
- le CNPF est membre du Gip Ecofor,
- le CNPF bénéficie des postes d'interface de l'Inra, qui permettent d'accélérer le transfert des résultats de la recherche vers les forestiers privés,
- grâce à ces partenariats scientifiques et techniques, une vingtaine de conventions régionales, nationales et européennes pluriannuelles ont été suivies,
- participation à de nouvelles organisations comme le Club carbone forêt bois animé par la Caisse des dépôts et consignations climat recherche.

L'activité de Recherche et Développement de l'IDF prendra de l'essor au sein du CNPF, dans la mesure où des actions seront mutualisées avec les CRPF qui ont des compétences techniques à valoriser, mais aussi avec l'inscription d'objectifs de progrès technique et d'innovation.

Le programme de recherche et développement de l'IDF s'articule autour de 4 thèmes techniques qui correspondent aux questions prioritaires des forestiers privés :

- conséquences du changement climatique sur la gestion forestière,
- rentabilité de la sylviculture : améliorer les revenus de la gestion forestière,
- préservation des écosystèmes et biodiversité,
- valorisation des résultats.

Conséquences du changement climatique sur la gestion forestière.

Réseaux d'échanges.

Ces réseaux permettent de construire une démarche de développement, depuis le constat des impacts du changement climatique jusqu'à l'identification des facteurs de vulnérabilité, pour proposer aux forestiers des stratégies d'adaptation :

- Coordination et animation du Réseau Mixte Technologique « Forêts et changement climatique » Aforce, qui encourage la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, ainsi que le transfert entre recherche et Développement Forestier.
- Réseau des correspondants « changement climatique » des CRPF et appui à l'expérimentation en vue de mieux définir les méthodes et outils d'implantation et de suivi des sites expérimentaux liés aux relations entre forêt et changement climatique.

Matériel végétal et essences forestières.

Il s'agit d'identifier et proposer des essences et/ou provenances susceptibles d'être utilisées par les forestiers dans les années à venir tout en conservant des ressources génétiques rares ou originales qui pourraient s'avérer intéressantes dans le futur :

- **Projet « Chênaies atlantiques »** : programme d'étude du dépérissement du chêne pédonculé en zone atlantique avec les CRPF de la façade atlantique ; peut-on compter sur le chêne sessile, sur le chêne pubescent ? Méthodes de diagnostic visuel de l'état physiologique des peuplements et de leur potentiel de croissance. Les premiers résultats permettent d'identifier des zones de vulnérabilité des chênes, à partir de données climatiques.
- Sur le **douglas**, plusieurs actions ont été menées visant à mieux connaître les facteurs de vulnérabilité face au changement climatique : impacts de la canicule de 2003 en Bourgogne et Midi-Pyrénées ; informations sur le comportement de l'essence avec l'étude de son enracinement et le lien avec le dépérissement en Midi-Pyrénées ; évaluation de nouvelles variétés de douglas ; l'évaluation des vergers à graines et suivi de plantations comparatives de provenances de douglas en Bourgogne.
- **Quelles essences pour demain ?** Le programme Reinforce permet l'implantation d'un réseau d'arboretums de suivi des effets du changement climatique, implantés sur la façade atlantique depuis le Portugal jusqu'à l'Écosse ; coordination des actions avec les CRPF atlantiques. Recensement et instrumentations de quelques sites d'expérimentation de gestion adaptative sur le chêne.
- Évaluation des nouvelles variétés de pin maritime, de peupliers, repérage de robiniers, enquêtes auprès des pépiniéristes, tableau comparatif des cultivars de peupliers face au stress hydrique.

Stations.

- Participation aux travaux de définition des sylvoécotones, appui technique pour la réalisation de catalogues de stations forestières.
- Démarrage de la rédaction en cours du guide « Connaissance et gestion des sols forestiers ». Rédaction de fiches techniques sur l'économie de l'eau dans les sols ; organisation de stages sur le bilan hydrique des sols.
- Méthode de description des stations en tenant compte du changement climatique, mise en évidence des facteurs limitants.

Sylviculture.

Les risques naturels (tempêtes, sécheresse, parasites ...) perturbent de plus en plus les prévisions et la gestion. Le contexte économique reste peu favorable à l'investissement et les marchés toujours évolutifs sont difficilement prévisibles. D'où la nécessité de réduire et de mieux cibler les dépenses, de diversifier les sources de revenus, **d'améliorer le diagnostic (méthode Archi)** d'arbres ou de peuplements présentant des signes de dépérissement, de gérer les peuplements accidentés ou dépérissants et de rendre ceux qui sont **vulnérables** ou en bonne santé plus **résistants** et plus **résilients**. Parmi les moyens envisageables, la gestion et l'amélioration de l'existant par le **traitement irrégulier** et le maintien ou la **création de mélanges** sont étudiés.

Risques.

- Rédaction du manuel « La santé des forêts » sur le problème majeur du développement des risques phytosanitaires et leur évolution possible du fait du changement climatique.
- Suivi du bilan de l'étude « Popuklaus » sur le stockage des peupliers issus des chablis, états des lieux du réseau reconstitution après tempête installé par les CRPF et l'IDF, compilation des données mesurées.
- Observatoire de la dynamique de la végétation après tempête (Engref, IDF, ONF) ; réactivation et mise en œuvre du plan d'actions, analyse des données de l'observatoire.
- Guide des peuplements en crise en collaboration avec l'ONF, le DSF, l'Inra ; méthode d'organisation des actions de terrains lors de crise sanitaire ; préconisation à donner aux gestionnaires. Rédaction de fiches spécifiques des actions en forêt privée.

Atténuation : stockage du carbone atmosphérique.

- L'année 2010 a été marquée par la relance du poste d'interface INRA-France-Forêts, avec un fort accent mis sur la liaison entre les modèles de croissance forestière et les utilisations du bois au sein de la filière. Des résultats ont été obtenus sur des scénarii de sylviculture du chêne permettant de faire reconnaître le rôle des forestiers dans la séquestration du carbone et d'optimiser les gestes sylvicoles favorables, les « trois S » : Séquestration, Stockage et Substitution.
- Un stage de fin d'étude FIF a permis de proposer une méthode de quantification sur quelques sites de démonstration en forêt privée.
- Les forestiers privés et l'IDF sont partenaires du Club carbone forêt-bois créé à l'initiative de CDC climat recherche, en partenariat avec des opérateurs forestiers français.

Rentabilité de la sylviculture : améliorer les revenus "bois" de la gestion forestière

Nouvelles utilisations du bois.

- Animation du groupe de travail « Sylviculteurs, producteurs, entrepreneurs » qui travaille sur la mise au point d'un outil permettant des calculs de rentabilité à la parcelle avec une focalisation sur la capacité d'investissement dans le renouvellement des peuplements.
- Synthèse de données économiques dans le prolongement de la plaquette « Les chiffres clés de la forêt privée ».
- Début d'une deuxième tranche de l'étude de la qualité du bois des nouveaux cultivars de peupliers, en collaboration avec le FCBA et l'Ensam de Cluny.
- Une réflexion a été lancée en collaboration avec le FCBA pour travailler conjointement et harmoniser divers résultats sur le douglas dans le Massif central (sylviculture, qualité des bois, ressource et avenir des débouchés du douglas).

Construction d'outils d'aide à la décision, avec plusieurs volets.

- Connaissance du comportement des propriétaires forestiers avec les enquêtes « Resofop ».
- Mise en réseau de sylviculteurs professionnels, avec le groupe de travail Sylviculteurs et diffusion de méthodes de calculs économiques.
- Mise à disposition d'outils informatisés, avec le groupe de travail « Outils informatisés et gestion forestière ».
- Rédaction d'un ouvrage intitulé « Vocabulaire forestier ». L'utilisation d'un langage commun est un passage obligé pour rendre efficaces les actions de développement. Cet ouvrage comprend un important corpus de termes et locutions utilisés dans le domaine forestier *sensu stricto*, augmenté des notions actuellement incontournables liées à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion.

Développer une expertise interne sur la production de la biomasse et du bois énergie.

L'ère de l'après-pétrole confère une nouvelle importance aux énergies et à la chimie verte issues de la biomasse et, en particulier, à celles issues de la biomasse ligneuse. Dans ce contexte, l'IDF est impliqué dans des études afin de connaître l'impact du développement du marché du bois énergie sur la sylviculture, l'exploitation, l'environnement et la ressource mais aussi de construire différents référentiels technico-économiques (Sylvabiom, Emerge). Le programme AFO permet de mobiliser des propriétaires forestiers dans des filières locales d'approvisionnement de bois énergie.

Diversification des revenus forestiers.

Face aux aléas des cours des bois, la Forêt privée cherche à diversifier le revenu des sylviculteurs, notamment via les services forestiers et leur contractualisation. L'IDF développe en priorité une recherche sur trois services, l'eau potable, le carbone et le sylvopastoralisme.

L'année 2010 est marquée par la valorisation des résultats :

- de l'action conjointe Inra et IDF « Forêt et eau », sur l'évaluation économique des services apportés par la forêt pour la production d'eau potable,
- du programme Casdar sylvopastoralisme « Recherche d'un développement local équilibré, fondé sur le sylvopastoralisme » (valorisation des massifs forestiers et installation de systèmes d'élevage innovants).

Baisser les coûts en sylviculture : mise au point d'itinéraires technico-économiques innovants, peu coûteux et performants.

Le développement d'itinéraires technico-économiques est une thématique centrale et prioritaire de l'IDF. Ces itinéraires visent à assurer la production de bois de qualité en validant des itinéraires technico-économiques répondant aux spécificités de la forêt privée, tout en prenant en compte la problématique des changements climatiques globaux :

- Chênes pédonculé, sessile, pubescent : projet « Chênaie atlantique » avec la méthode de diagnostic du dépérissement Archi, publication du manuel « Le chêne autrement ».
- Châtaignier : étude Limousin, groupe de travail Châtaignier.
- Pin maritime : optimisation de la fertilisation, mise au point d'itinéraires de semis à basse densité, étude de l'élevage des plants en conteneur.
- Robinier : travaux préliminaires pour monter un projet de recherche multipartenaires sur la génétique, l'autécologie et l'environnement, la mise au point d'itinéraires sylvicoles, de la biomasse au bois d'œuvre, la qualité du bois.
- Traitements irréguliers : groupe de travail, rédaction des plans simples de gestion en traitement irrégulier, mise en place de références.
- Programme Interreg « Pirinoble » sur les mélanges d'essences feuillues.
- Groupe d'échange d'expériences sur les fruitiers.
- Mise au point de paillage et dispositifs de protections gibier bio-dégradables.
- Alternative à la fertilisation minérale par épandage de produits résiduaires.

Préserver les écosystèmes forestiers.

Au sein du foisonnement d'initiatives concernant l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière, l'IDF a plus particulièrement mis l'accent sur le développement de deux programmes déjà en cours, l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) et la génétique du sapin de Sainte-Croix-Volvestre.

- Pour l'IBP, l'IDF continue à informer, à répondre aux questionnements de divers partenaires et à actualiser l'indice, il engage les travaux pour une appréhension de l'IBP au niveau « Massif » et met en place un programme national de démonstration dans 6 régions.

- Coordination des travaux engagés sur la caractérisation génétique du sapin du Volvestre en Ariège, en lien avec le PNR des Pyrénées ariégeoises, porteur du projet.
- Suivi des travaux préparatoires au démarrage d'une nouvelle évaluation de l'état de conservation du réseau Natura 2000 à mettre en œuvre à la demande de la commission européenne en 2012.
- Participation aux travaux de mise en œuvre de l'appel à projet 2010 du programme BGF (MEDDTL/D4E).

Valorisation des résultats.

- **Édition-diffusion** : Les activités d'édition et diffusion se sont améliorées de 8 % (de 420 à 453 K€) en chiffre d'affaires, « Forêt Entreprise » a augmenté le nombre de ses abonnements. Principales réalisations 2010 : finalisation du « Vocabulaire forestier », édition des manuels « La santé des forêts », « Le chêne autrement », lancement de la rédaction du manuel « Sols forestiers », du « Guide de l'expérimentateur » et des nouvelles fiches qualité du bois de peuplier ; rédaction et édition de la revue « Forêt Entreprise ».
- **Formation** : Le catalogue formation a fait l'objet d'annulation de nombreux stages, alors que la formation à la carte est en forte hausse.
- **Expérimentation** : le programme Reinforce a permis l'activation de nombreux essais existants, avec saisie et transferts des mesures sous Ilex V2. Animation du Pôle Expérimentation de la forêt privée française. Rédaction (2010 et 2011) du « Guide de l'expérimentateur forestier » en collaboration avec tous les organismes nationaux impliqués dans l'expérimentation.
- **Animation** du réseau du développement (Cetef et groupes de développement), avec les journées nationales sur le bois « Ecomatériau ». Une enquête nationale a permis de recenser les thèmes d'expérimentation traités par les Cetef et groupements et a fait l'objet d'une publication dans Forêt Entreprise.
- **Communication** : animation et extension des sites internet de la Forêt privée française.
- **Documentation** : banque d'images, base de données documentaire.
- **International** : Trois activités majeures sont à noter en 2010 : l'appui spécifique à l'émergence de nouveaux programmes, la mise en place d'un réseau de correspondants UE au sein du CNPF et une veille active sur les programmes européens. À noter, de plus, les échanges d'expériences et de projets avec les réseaux internationaux et européens, l'appui à la Confédération européenne de la propriété forestière (CEPF) sur ses actions Recherche et Développement, la relance du projet Forever.

Services d'intérêt commun du CNPF Activités 2010

Présentation.

Afin de faciliter la mise en œuvre du contrat d'objectifs, le CNPF s'est doté de services d'intérêt commun pour coordonner l'action des CRPF sur des fonctions et thèmes transversaux, où un besoin d'harmonisation et de mutualisation était exprimé : informatique, juridique, environnement, certification ISO 14001.

Ces services fonctionnent en réseaux de compétences, chacun étant composé des responsables internes des différents CRPF et animé par un ingénieur national du CNPF échelon central (cf. tableau ci-dessous). En 2010, les SIC ont mobilisé 8 ETP dont 3 ETP provenant des CRPF et 5 ETP pour l'encadrement et l'animation par l'échelon central du CNPF.

Service	Structure	Composition	Fonction
Informatique	Équipe technique (appelée Service National Informatique)	1 responsable national * 3 analystes – développeurs 1 chargé de mission « Elections »	<ul style="list-style-type: none"> - gestion et maintenance des outils réseau (intranet, messagerie, sécurité, hébergement des serveurs, etc.) - conseil et appui technique aux CRPF - développement et amélioration des bases de données - gestion du budget d'investissement et de fonctionnement du SNI
	Groupe des Responsables Informatiques (RI)	1 responsable national * 18 responsables CRPF 4 correspondants IDF (Bordeaux, Lyon, Orléans, Toulouse)	<ul style="list-style-type: none"> - échanges d'expériences - réflexions et propositions sur les besoins et évolutions souhaitables (matériels, logiciels, développement de nouvelles applications, etc.)
	Comité Directeur Informatique	5 directeurs de CRPF et le DG	<ul style="list-style-type: none"> - définition et choix des orientations et priorités (refonte d'applications, développement de nouveaux outils, etc.)
Juridique	Réseau juridique	1 spécialiste national et 11 correspondants régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - veilles réglementaires européenne et nationale (JO, directives européennes, etc) - fourniture d'avis aux tutelles - conseil et appui aux CRPF
Environnement	Groupe des ingénieurs « Environnement »	1 animateur national 18 ingénieurs spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - montage de formations spécifiques - conception et diffusion de supports techniques harmonisés - conseil et appui aux CRPF quant aux réglementations environnementales - appui à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 - participation aux commissions nationales (CNPV, Comop SCAP, SNB, etc.)
ISO 14001	Réseau des RQE (Responsables Qualité Environnement)	1 animateur national 17 RQE 30 auditeurs internes	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et amélioration des systèmes de management environnementaux (SME) des CRPF - formation et qualification des auditeurs internes ISO - liaison avec la certification PEFC

* responsabilité assurée par le Directeur Général Adjoint jusqu'au 1^{er} octobre 2010, puis par le Directeur du CRPF des Pays de la Loire à compter de cette date.

Réalisations 2010.

Informatique.

L'année a été essentiellement consacrée à l'actualisation et à l'amélioration des bases de données nationales (Merlin, Cadastrasié, Ilex, Activ) et des supports Internet :

- a) Développement du module « SIG Merlin » permettant la superposition cartographique des zonages environnementaux (article L. 11) et des documents de gestion durable,
 - b) Intégration des données du cadastre 2009 dans les bases de données « Majic 3 » et « Cadastrasié » (plus de 71,3 millions de parcelles), en vue du renouvellement des conseils de Centres en 2011,
 - c) Amélioration des sorties Ilex, la base de données des expérimentations (près de 4 000 essais),
 - d) Maintenance de la base Activ pour l'enregistrement des temps de travaux des personnels,
-
- a) Préparation d'un appel d'offre pour le renouvellement de la fourniture d'accès au réseau intranet des CRPF (160 points d'entrée),
 - b) Renforcement et actualisation du système de protection de la messagerie (550 boîtes aux lettres actives),
 - c) Gestion et animation des sites internet nationaux (foretpriveefrancaise.com) et régionaux.

Environnement et juridique.

Un effort particulier a été réalisé, avec l'aide du MEDDTL, en matière de communication, de vulgarisation et de formation sur les thèmes environnementaux : création de deux sites pilotes en forêt pour asseoir les réunions de vulgarisation, publication d'une série d'affiches « biodiversité » pour le grand public, édition d'une plaquette nationale d'information sur le L.11, animation de 62 réunions de vulgarisation (plus de 1 800 sylviculteurs participants).

Le juriste et le responsable environnement du CNPF se sont efforcés de suivre « au quotidien » la réglementation environnementale, très abondante et inflationniste. Ils ont procédé à l'analyse des textes au profit des CRPF en vue du transfert des informations aux propriétaires forestiers.

ISO 14001.

Du fait des contraintes budgétaires imposées par la RGPP et de l'abandon de l'exigence de certification ISO pour les CRPF dans le futur référentiel PEFC 2012-1016, il a été décidé de sortir progressivement de la certification ISO. Une convention a été passée avec l'organisme certificateur Ecopass pour la réalisation, échelonnée sur 2010-2011 d'un dernier audit externe dans chaque CRPF. Au 31 décembre 2010, treize CRPF ont été audités et ont obtenu le prolongement de leur certificat jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif PEFC. Les quatre CRPF restants seront audités début 2011.

Politique nationale des achats.

A la suite du changement de statut, le CNPF se dote progressivement d'une politique nationale des achats dans le but de se mettre en conformité avec la réglementation relative aux marchés publics et de réaliser des économies sur un certain nombre de postes de dépenses mutualisées, dans la perspective d'une diminution des dotations globales du CNPF. Dans ce cadre, plusieurs outils de vulgarisation ou de cadrage (notamment petit guide des marchés publics, conditions générales d'achat et règlement intérieur temporaire des achats) et de recensement des besoins (par exemple, cartes de carburant, affranchissement, assurances, téléphonie) ont été élaborés.

Par ailleurs, 2 appels d'offres européens ont été lancés fin 2010, le premier, un renouvellement de prestations dans le domaine informatique (fournisseur d'un réseau interconnecté à internet), le second, fruit d'une mutualisation des besoins au niveau national, pour l'organisation et la production des matériels de vote pour le renouvellement des conseils des CRPF.

Perspectives.

La mise en place de l'établissement unique CNPF monte progressivement en puissance, tant aux plans de l'organisation que du fonctionnement internes. Dans ce contexte, l'harmonisation et la mutualisation des pratiques et des outils sont développés. Le contrat de performance 2012-2016 « État-CNPF », actuellement en cours de rédaction, prévoit de créer de nouveaux service d'intérêts commun pour des fonctions supports transversales, comme la gestion des ressources humaines ou encore la documentation et l'édition.

Il prévoit aussi des actions d'amélioration dans le cadre des services déjà en place, par exemple : mise en place de responsables « activités » (évolution de la fonction de RQE ISO), dédiés au suivi du contrat d'objectifs, création d'une application informatique pour le suivi des indicateurs de résultats, poursuite du déploiement de Natura 2000 et développement de l'agrément des PSG au titre du L. 11, renforcement d'identité du CNPF par la mise en place d'une charte graphique commune et le rapprochement des sites internet.

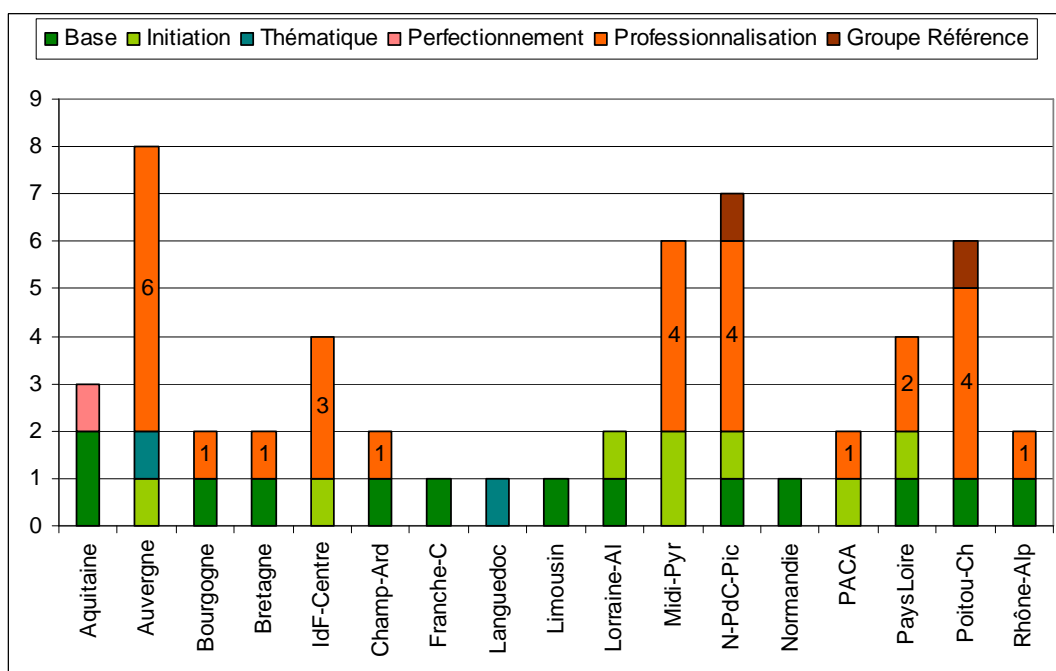
Plusieurs groupes de travail ont été constitués ou sont en passe de l'être sur ces différents sujets, afin de préciser les enjeux et proposer les solutions adaptées.

Formation FOGEFOR

Le CNPF participe activement à l'action Fogefor par l'organisation et la réalisation des formations, le conventionnement et le suivi des financements des cycles de formation et de la Cellule nationale, et par sa participation aux travaux de la Cellule nationale des Fogefor.

Cycles Fogefor.

Les Fogefor dans chaque région, en 2010.

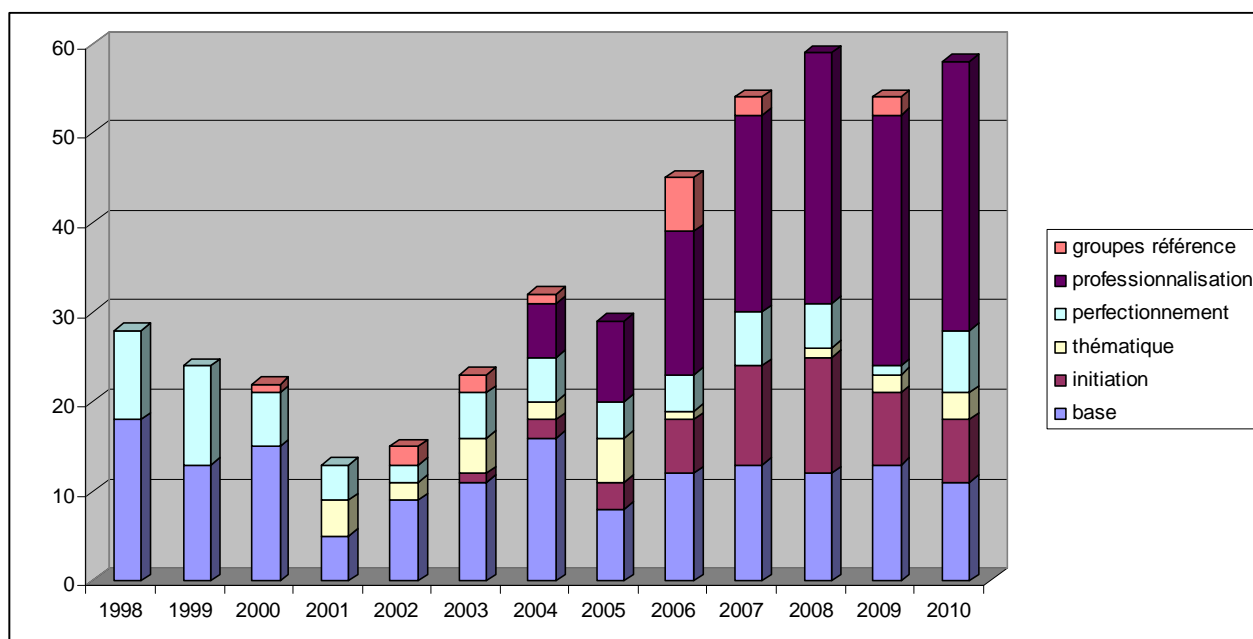


En 2010 :
17 régions sur 18 ont proposé des stages.

La Corse n'a pas encore d'association Fogefor.

On note qu'en Île-de-France, il n'y a pas eu de cycles Fogefor depuis 1995.

Résultats et évolution des treize dernières années.



En 2010, le nombre de stages se maintient par rapport à l'année précédente.

- Sur les 58 stages engagés sur 2010, 5 sont en réalité reportés en 2011. Ils restent inscrits en 2010 du fait du changement de mode de financement national et européen au 1^{er} janvier 2011 (changement de demandeur : CRPF au lieu de Fogefor).
- En plus de ces 58 stages engagés, 11 autres étaient prévus (3 initiation ; 8 professionnalisation) mais ont dû être annulés faute d'un nombre suffisant de participants. En 2009, 13 stages avaient déjà été annulés.
- Le nombre de cycles de professionnalisation est toujours élevé : 30 au total.
- Les cycles de base semblent se stabiliser autour d'une dizaine de cycles par an.
- Les cycles thématiques pâtissent toujours de la concurrence des cycles courts (initiation et professionnalisation).
- Ces dernières années, on constate :
 - une forte augmentation du nombre total de cycles Fogefor réalisés annuellement,
 - mais une augmentation du nombre de cycles « spécialisés ».
- La capacité à convier de nouveaux stagiaires reste limitée et n'autorise au maximum qu'une vingtaine de cycles « débutants » par an. Cependant, en période creuse, l'effort est concentré sur ces cycles « débutants ».
- Le déséquilibre entre les formations « initiales » (base, initiation, thématique) et les formations « spécialisées » (perfectionnement, professionnalisation, groupes de référence) se creuse ainsi de plus en plus.

Financements.

Dotation du Ministère de l'Agriculture aux cycles Fogefor :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010*
Montants consommés (sur crédit du MAP)	153 288 €	121 500 €	201 634 €	228 772 €	203 010 €	209 611 €	214 503 €

* *En italique : les montants prévisionnels (toutes les formations ne sont pas soldées pour ces années).*

- **Le MEDDTL** a par ailleurs financé, via le CNPF, des formations sur la biodiversité et Natura 2000 : 2 cycles de professionnalisation Fogefor (soit 6 jours) et 5,5 jours consacrés à la biodiversité (Bonus dans des cycles classiques), **pour un montant provisoire total de 12 104 €**
- **France Bois Forêt** a aussi financé, via le CNPF, des formations incitant à la commercialisation des bois : 5 cycles de professionnalisation Fogefor (soit 14 jours) et 1 jour consacré à la commercialisation (dans des cycles classiques), **pour un montant provisoire total de 10 242 €**
- En 2010, le CNPF a demandé un cofinancement Feader dans **neuf régions**, pour un total de **186 058 €**. Cependant, il ne demandera pas, au final, autant que prévu :
 - 10 formations ont été annulées,
 - 5 formations sont repoussées en 2011, sans garantie de réalisation,
 - le montant définitif de Feader n'est connu que pour les 14 formations avec Feader terminées. Le montant de Feader prévu à ce jour est de **145 037 €**

Animation de la Cellule nationale des Fogefor, le suivi des dossiers.

La Cellule Nationale s'est réunie 5 fois (26 janvier, 25 mars, 29 juin, 28 septembre et 3 décembre 2010). Elle a procédé comme à l'accoutumée à l'examen des demandes et des comptes-rendus de formation Fogefor.

De plus, elle a examiné les échéances des conventions de financement en cours et leur renouvellement ainsi que de nombreux problèmes pratiques de fonctionnement (attestation de présence, visuels communs, etc.).

La principale difficulté examinée et réglée est venue du **problème juridique lié à la fusion des CRPF avec le CNPF** (gestion de fait des Fogefor) :

- diagnostic du problème,
- nouveau schéma de financement des Fogefor ; organisation de l'analyse de la dépendance de chaque Fogefor ; cas particuliers de dépendance ; organisation d'une journée de présentation du nouveau schéma aux Fogefor,
- nouveau modèle de statuts des Fogefor ; nouveau modèle de bulletin d'inscription,
- conséquences sur le cofinancement Feader ; barème national à adopter à partir de 2011 si Feader,
- modalités de conventionnement interne entre CRPF et CNPF.

STATISTIQUES PSG par département

Dépt	Tableau 451 - Propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha concernées par les PSG								Propriétés non soumises à PSG (= PSG volontaires) car < seuil ou non d'un seul tenant	
	TOTAL		Dotées d'un PSG		En RSAAC*		En instance		Nombre	Surface
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface		
02	381	40 807	313	37 015	64	3 535	4	257	75	2 278
59	129	13 161	114	11 820	11	1 161	4	180	51	887
60	436	36 184	364	32 184	65	3 639	7	361	35	905
62	231	16 605	187	14 203	39	2 157	5	245	84	1 738
80	344	22 927	318	21 726	22	1 037	4	164	68	1 246
Nord-Pas de Calais Picardie	1 521	129 684	1 296	116 948	201	11 529	24	1 207	313	7 054
%			85	90	13	9	2	1		
14	219	18 570	173	15 516	37	2 048	9	1 006	62	1 066
27	586	64 661	468	57 429	96	5 823	22	1 409	58	1 137
50	109	9 157	91	7 700	13	909	5	548	27	502
61	374	38 721	296	34 612	59	3 083	19	1 026	112	2 020
76	387	27 780	320	24 518	50	1 898	17	1 364	126	2 384
Normandie	1 675	158 889	1 348	139 775	255	13 761	72	5 353	385	7 109
%			80	88	15	9	4	3		
08	307	35 689	256	32 653	51	3 036	0	0	22	547
10	325	38 979	270	35 244	54	3 696	1	39	4	85
51	408	49 280	318	43 508	81	5 013	9	759	24	573
52	443	54 574	390	51 440	48	2 509	5	625	19	414
Champagne Ardenne	1 483	178 522	1 234	162 845	234	14 254	15	1 423	69	1 619
%			83	91	16	8	1	1		
54	240	22 172	195	19 853	42	2 219	3	100	15	396
55	238	23 335	191	20 149	45	3 123	2	63	26	867
57	252	24 939	204	22 596	45	2 199	3	144	20	391
67	82	17 597	67	16 116	14	1 347	1	134	9	301
68	73	4 987	63	4 343	9	600	1	44	14	316
88	183	20 047	163	18 858	18	1 156	2	33	24	687
Lorraine- Alsace	1 068	113 077	883	101 915	173	10 644	12	518	108	2 958
%			83	90	16	9	1	0		
22	181	20 859	150	19 168	23	1 297	8	394	43	1 171
29	184	11 369	141	9 680	33	1 294	10	395	37	833
35	205	26 332	176	24 998	20	874	9	460	19	371
56	227	23 732	193	21 990	17	1 059	17	683	38	1 094
Bretagne	797	82 292	660	75 836	93	4 524	44	1 932	137	3 469
%			83	92	12	5	6	2		

* RSAAC = Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe

Dépt.	Tableau 451 - Propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha concernées par les PSG								Propriétés non soumises à PSG (= PSG volontaires) car seuil ou non d'un seul tenant	
	TOTAL		Dotées d'un PSG		En RSAAC*		En instance			
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
44	138	17 376	132	17 127	5	214	1	35	36	633
49	369	34 320	302	30 309	66	3 974	1	37	29	500
53	155	22 614	143	22 123	10	362	2	129	17	289
72	411	45 126	329	40 342	80	4 754	2	30	37	747
85	97	7 509	86	6 999	11	510	0	0	34	594
Pays de la Loire	1 170	126 945	992	116 900	172	9 814	6	231	153	2 763
%			85	92	15	8	1	0		
18	841	105 868	783	102 644	57	3 187	1	37	53	1 351
28	256	30 110	194	25 761	61	4 324	1	25	15	359
36	474	53 246	413	49 672	61	3 574	0	0	25	535
37	606	70 153	504	64 442	102	5 711	0	0	48	955
41	1 266	137 240	1 126	127 014	130	9 595	10	631	54	1 154
45	916	91 444	754	82 074	157	9 236	5	134	66	1 274
77	434	43 423	306	36 271	124	6 903	4	249	34	635
78	198	17 356	138	13 841	59	3 476	1	39	16	275
91	124	9 187	57	5 703	66	3 458	1	26	6	108
92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
93	1	233	1	233	0	0	0	0	0	0
94	2	311	2	311	0	0	0	0	0	0
95	84	6 563	56	4 682	28	1 881	0	0	10	173
Ile-de-France-Centre	5 202	565 134	4 334	512 648	845	51 345	23	1 141	327	6 819
%			83	91	16	9	0	0		
21	634	78 743	518	70 910	103	5 941	13	1 892	24	645
58	867	102 818	762	94 732	95	6 883	10	1 203	62	1 549
71	598	54 847	500	48 073	83	5 361	15	1 413	56	1 441
89	658	79 070	570	73 003	76	4 545	12	1 522	46	1 246
Bourgogne	2 757	315 478	2 350	286 718	357	22 730	50	6 030	188	4 881
%			85	91	13	7	2	2		
25	246	18 725	220	17 469	24	1 176	2	80	57	1 438
39	282	24 177	252	22 791	26	1 238	4	148	23	534
70	262	27 998	234	26 288	21	1 092	7	618	12	353
90	30	4 653	27	4 465	1	27	2	161	6	87
Franche-Comté	820	75 553	733	71 013	72	3 533	15	1 007	98	2 412
%			89	94	9	5	2	1		

* RSAAC = Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe

Dépt.	Tableau 451 - Propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha concernées par les PSG								Propriétés non soumises à PSG (= PSG volontaires) car seuil ou non d'un seul tenant	
	TOTAL		Dotées d'un PSG		En RSAAC*		En instance			
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
16	256	19 272	177	15 748	77	3 402	2	122	40	942
17	141	11 305	122	10 431	19	874	0	0	89	2 692
79	142	12 428	117	11 170	25	1 258	0	0	19	360
86	379	36 209	255	29 602	122	5 837	2	770	28	921
Poitou-Charentes	918	79 214	671	66 951	243	11 371	4	892	176	4 915
%			73	85	26	14	0	1		
19	400	29 840	304	24 654	89	4 580	7	606	111	3 403
23	258	19 076	215	16 652	42	2 397	1	27	61	1 911
87	316	26 533	275	24 073	40	2 415	1	45	68	1 961
Limousin	974	75 449	794	65 379	171	9 392	9	678	240	7 275
%			82	87	18	12	1	1		
03	410	36 834	359	33 477	45	3 108	6	249	63	2 447
15	218	15 079	148	11 037	67	3 948	3	94	44	1 253
43	141	8 919	114	7 269	22	1 475	5	175	34	986
63	272	20 236	206	16 632	61	3 235	5	369	42	1 326
Auvergne	1 041	81 068	827	68 415	195	11 766	19	887	183	6 012
%			79	84	19	15	2	1		
01	242	15 653	176	12 145	66	3 508	0	0	62	1 523
07	279	23 462	177	13 695	99	9 471	3	296	44	856
26	160	18 011	72	8 743	88	9 268	0	0	36	1 075
38	174	14 111	105	10 082	67	3 931	2	98	92	1 646
42	181	12 829	128	10 217	50	2 526	3	86	91	1 631
69	103	6 299	93	5 834	10	465	0	0	98	1 799
73	41	2 359	21	1 388	18	821	2	150	11	257
74	51	4 099	20	1 914	30	2 146	1	39	23	248
Rhône-Alpes	1 231	96 823	792	64 018	428	32 136	11	669	457	9 035
%			64	66	35	33	1	1		
24	795	54 903	513	39 884	276	14 784	6	235	26	968
33	1 488	225 506	1 133	196 377	341	28 178	14	951	71	2 666
40	1 892	351 032	1 530	316 282	348	33 248	14	1 502	109	3 329
47	351	49 795	297	46 293	50	3 266	4	236	17	321
64	80	4 925	42	2 957	37	1 914	1	54	7	177
Aquitaine	4 606	686 161	3 515	601 793	1 052	81 390	39	2 978	230	7 461
%			76	88	23	12	1	0		

* RSAAC = Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe

Dépt.	Tableau 451 - Propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha concernées par les PSG								Propriétés non soumises à PSG (= PSG volontaires) car seuil ou non d'un seul tenant	
	TOTAL		Dotées d'un PSG		En RSAAC*		En instance			
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
09	308	26 475	180	18 550	76	5 644	52	2 281	20	697
12	319	26 997	196	17 988	99	7 588	24	1 421	26	415
31	112	8 217	87	7 005	23	1 145	2	67	14	387
32	83	4 428	51	2 866	29	1 453	3	109	15	302
46	192	19 631	130	13 114	61	6 485	1	32	12	354
65	35	6 982	28	6 586	6	336	1	60	4	102
81	491	39 174	419	34 601	64	3 690	8	883	30	843
82	55	3 724	43	2 883	9	682	3	159	6	110
Midi-Pyrénées	1 595	135 628	1 134	103 593	367	27 023	94	5 012	127	3 210
%			71	76	23	20	6	4		
11	517	42 676	206	25 636	310	17 030	1	10	3	80
30	552	45 459	118	12 163	433	33 032	1	264	5	177
34	381	43 869	140	19 109	241	24 760	0	0	12	271
48	395	35 571	178	23 060	217	12 511	0	0	18	787
66	370	39 937	119	19 737	250	20 172	1	28	3	94
Languedoc-Roussillon	2 215	207 512	761	99 705	1 451	107 505	3	302	41	1 409
%			34	48	66	52	0	0		
04	972	62 565	169	25 168	765	34 352	38	3 045	36	500
05	122	8 004	38	4 039	80	3 661	4	304	6	147
06	232	14 246	42	5 323	183	7 068	7	1 855	9	471
13	384	34 165	136	16 805	224	15 609	24	1 751	21	405
83	1 555	126 531	328	50 299	1 120	64 446	107	11 786	42	841
84	443	27 043	66	5 910	373	20 927	4	206	12	272
PACA	3 708	272 554	779	107 544	2 745	146 063	184	18 947	126	2 636
%			21	39	74	54	5	7		
2A	600	32 500	16	2 224	584	30 276	0	0	6	268
2B	499	23 500	4	462	495	23 038	0	0	12	432
Corse	1 099	56 000	20	2 686	1 079	53 314	0	0	18	700
%			2	5	98	95	0	0		

* RSAAC = Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe

TOTAUX NATIONAUX

Dépt.	Tableau 451 - Propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha concernées par les PSG								Propriétés non soumises à PSG (= PSG volontaires) car seuil ou non d'un seul tenant	
	TOTAL		Dotées d'un PSG		En RSAAC*		En instance			
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface

TOTAL FRANCE										
	33 880	3 435 983	23 123	2 764 682	10 133	622 094	624	49 207	3 376	81 737
%			68,25	80,46	29,91	18,11	1,84	1,43		

Total France sans les 15 départements méditerranéens										
	26 419	2 858 444	21 314	2 532 309	4 671	296 473	434	29 662	3 111	75 061
%			80,68	88,59	17,68	10,37	1,64	1,04		

Total des 15 départements méditerranéens										
	7 461	577 539	1 809	232 373	5 462	325 621	190	19 545	265	6 676
%			24,25	40,24	73,21	56,38	2,55	3,38		

TOTAL PSG OBLIGATOIRES ET VOLONTAIRES	
Total France	
Nombre	26 499
Surface	2 846 419
Total France sans les 15 départements méditerranéens	
Nombre	24 425
Surface	2 607 370
Total des 15 départements méditerranéens	
Nombre	2 074
Surface	239 049

* RSAAC = Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe

Règlements Types de Gestion

CRPF	Intitulé des RTG agréés présentés par le/les OGEC, le/les expert(s), la DT de l'ONF	Circonscription géographique de validité (Région/N° Dépt/Autre)	Date agrément par le C.A.	Nb adhérents totaux	Surface corresp. (ha)
Nord-Picardie	RTG BF	Nord – Pas-de-Calais et Picardie		3	78
	CFAA	Nord – Pas-de-Calais et Picardie	mars-09	3	68
	COFNOR	Nord – Pas-de-Calais et Picardie	juin-08	2	15
	RTG GSA	Nord – Pas-de-Calais et Picardie	déc-2006	8	178
Normandie	RTG des Experts (ANEF)	Normandie	déc. 2008	0	0
	RTG des Coop. Forest. Normandes	Normandie	nov-09	7	69
Champ.-Ardenne	RTG FBE	Champ.-Ard./ Lorraine/ F.-Comté	24/03/2009		
	RTG SYLVEO (COFA)	Champagne-Ardenne	06/03/2009	17	425
	RTG SYLVEO (Groupt Champenois)	Champagne-Ardenne	06/03/2009	19	394
	RTG SYLVEO (CFM)	Champagne-Ardenne	06/03/2009	6	447
	RTG SYLVEO (GFM)	Champagne-Ardenne	06/03/2009	5	78
	RTG SYLVEO (GrouFor5)	Champagne-Ardenne	06/03/2009	5	73
Lorraine-Alsace	RTG FBE	Lorraine-Als./Franche-Comté/Champagne	2008		
	Coopérative Cosylval	Lorraine-Alsace	2008		
Bretagne					
Pays de Loire	RTG COFOROUEST	Pays de la Loire	21/06/2006	39	639
	RTG AFOE	Pays de la Loire	19/12/2007	7	149
IdF-Centre	UNISYLVA	Centre- Ile de France	25/11/2005	84	1407
	COFOROUEST	Ile de France-Centre	30/11/2007	4	48
	BOIS-FORET	Ile de France	13/06/2008	0	0
	BOIS CENTRE EXPERTISE	Centre-Ile de France	13/03/2009	3	56
	RTG CNIEFEB d'Ile de France	Ile de France	Nov-2010		
Bourgogne	UNISYLVA	Bourgogne	06/02/2006	23	280
	CFBL	Bourgogne	27/11/2006	79	1497
Franche-Comté	RTG Coop. « Forêts et Bois de l'Est »	Fr.-Comté/Lorraine/Ch. Ardenne	26/03/2009	20	272
	RTG Coop. COSYLVAL	Territoire de Belfort	26/03/2009	0	0
Poitou-Charentes	RTG concerté CAFSA COFOGAR	Poitou-Charentes	21/11/2008	15	159
	RTG concerté Assos. Poit-Ch Experts Forest	Poitou-Charentes	18/09/2009		
Limousin	RTG UNISYLVA	Limousin	30/09/2006	151	3079
	RTG CAFSA Limousin	Limousin	15/12/2006	46	649
	RTG CFBL Limousin	Limousin	15/12/2006	213	3330
Auvergne	UNISYLVA	Auvergne	01/12/2006	129	1719
	CFBL	Auvergne	23/03/2007	51	507
Rhône-Alpes	RTG COFORET	Rhône-Alpes	17/03/2009		
Aquitaine	CAFSA	Aquitaine	2009	54	1 856
	COFOGAR	Aquitaine	2009	106	1 108
Midi-Pyrénées	RTG Coopératives de Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	26/08/2008	30	203
Languedoc-Rouss					
PACA	Coopérative Provence Forêt	PACA	2008	18	118
Corse					
TOTAL				1 147	18 901

Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles

CRPF	Nb de CBPS totaux approuvés par le Préfet (en cours d'usage)	Nb de prop. adhérant à 1 ou plusieurs CBPS dans l'année	Surfaces correspondantes dans l'année	Nb total de propriétaires adhérant à 1 ou plusieurs CBPS	Surfaces correspondantes cumulées
Nord-Pas de Calais	1	15	150	104	1 092
Picardie	1	29	351	320	4 631
Normandie (BN)	1	17	144	85	943
Normandie (HN)	1	9	82	46	373
Champagne- Ardenne	1	32	420	340	3 879
Lorraine	1	128	883	704	7 339
Alsace	1	122	125	544	1 213
Bretagne	1	153	1 058	814	6 089
Pays de Loire	1	120	1 046	439	4 466
Ile de France	1	10	109	32	434
Centre	1	95	1 150	537	7 407
Bourgogne	5	96	1 424	388	6 683
Franche-Comté	1	188	1 010	874	7 969
Poitou-Charentes	1	75	839	1 814	8 768
Limousin	1	48	623	500	6 605
Auvergne	1	200	1 875	723	6 742
Rhône-Alpes	16	335	2 841	2 061	17 756
Aquitaine	1	1 236	16 104	4 966	61 164
Midi-Pyrénées	1	112	1 124	670	6 289
Languedoc-Rouss.	1	9	88	126	1 505
PACA	1	61	525	194	11 643
Corse	1	13	144	35	354
TOTAL	41	3 103	32 115	16 316	163 344

ACTIONS DE REGROUPEMENT EN 2010

	2010
Nb d'ASA, ASL, ASGF et AFP créées	16
Nb de sylviculteurs correspondants	1 056
Nb d'ha correspondants	3 644
Nb d'ASA, ASL, ASGF et AFP étendues	15
Nb de sylviculteurs correspondants	455
Nb d'ha correspondants	1 382
Nb d'ASA, ASL, ASGF et AFP suivies	110
Nb de sylviculteurs correspondants	6 944
Nb d'ha correspondants	24 344
Nb de km de routes-pistes créées dans les AS	1 159
Nb d'ha de reboisement réalisés dans les AS	149
Nb de GF, GFR, SCI créés	14
Nb de sylviculteurs correspondants	20
Nb d'ha correspondants	260
Nb de GF, GFR, SCI suivies	440
Nb de sylviculteurs correspondants	3 055
Nb d'ha correspondants	46 927
Nb de nouveaux schémas de desserte et projets de routes lancés	149
Nb de schémas de desserte et projets de routes suivis	204
Surface totale concernée par ces schémas et projets de routes (en ha)	485 822
Nombre de kilomètres de routes ou pistes prévus	7 623
Nb de nouvelles opérations d'ECIF, d'actions de restructuration foncière, de bourses d'échanges	60
Nb de sylviculteurs correspondants	5 106
Nb d'ha correspondants	6529
Nb d'opérations suivies d'ECIF, d'actions de restructuration foncière, de bourses d'échanges	145
Nb de sylviculteurs correspondants	25 265
Nb d'ha correspondants	34 333

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT FORESTIER EN 2010

	2010
Nb de participants aux réunions de vulgarisation, stages de formation, séminaires et voyages d'étude organisés par les CRPF	15 558
Nb de participants aux sessions Fogefor animées par les CRPF	1 066
Nb de participants aux réunions des Cetef, Syndicats de sylviculteurs et GDF, animées par les CRPF	6 916
Nb de visites-diagnostic individuelles réalisées	6 927
Bulletins régionaux des CRPF (Nb annuel de destinataires)	191 122
Nb de nouvelles brochures, guides, fiches techniques	108
Nb d'articles techniques publiés dans des livres et revues professionnelles	129
Nb de connexions aux sites internet des CRPF et au site de la Forêt Privée Française	1 183 037



Rapport d'activités 2010

CENTRE
NATIONAL de la
PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE

